

AUX PARENTS DES FUTURS ÉLÈVES DE 6^{ème}



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire savoir que votre enfant a été affecté en classe de 6^{ème} dans notre établissement.

Je vous prie de trouver ci-joint les informations nécessaires à l'inscription de votre enfant dans notre collège :

A PARTIR DU 24 JUIN 2022 :

ETAPE 1 - s'inscrire sur Educonnect si vous n'avez pas de compte (**document joint**), un compte unique qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de mes enfants. Suivre la procédure « COMMENT CA MARCHE » ; Sur teleservices.education.gouv.fr, vous cliquez sur "je n'ai pas de compte" et laissez-vous guider.

ATTENTION : pour les parents qui ont déjà un enfant dans notre établissement, ne pas recréer un compte Educonnect que vous avez déjà, votre 2^{ème} enfant apparaîtra et pourrez accéder à son inscription en 6^{ème}.

ETAPE 2 : une fois votre compte Educonnect ouvert, passez à l'inscription de votre enfant en 6^e.

* Se connecter sur Educonnect et cliquer sur "**Inscription en 6^{ème}**" (**document joint**).

* Vous y trouverez :

- Le dossier d'inscription
- La fiche d'urgence
- La fiche des tarifs et moyens de paiement
- L'autorisation de prélèvement (pour payer la cantine par prélèvement) ne pas oublier de fournir le RIB
- La demande d'inscription en emploi du temps spécifique
- La liste des fournitures scolaires

IMPORTANT : Les documents obligatoires à joindre au dossier d'inscription (voir 1^{ère} page du dossier d'inscription)

Concernant les transports scolaires, vous devez aller sur le Site du CONSEIL DEPARTEMENTAL "transport ma ligne" : <https://lio.laregion.fr/transport-hautespyrenees-scolaire>

POUR INFORMATION

Manuels Collège : Les manuels de Collège sont prêtés par l'établissement et distribués dès la 1^{ère} journée de scolarité.

Bourses de Collège : La demande de bourse de collège se fera en ligne, à compter de la rentrée. Un courrier d'information sera distribué à chaque famille courant septembre.

Assurance : Une assurance est obligatoire pour tout élève scolarisé ; une copie de l'attestation vous sera demandée dans le courant de la 1^{ère} semaine de septembre (document obligatoire pour toute sortie et accident scolaire).

Le dossier d'inscription devra être obligatoirement déposé

À la Cité Scolaire René Billères d'Argelès-Gazost

Jeudi 30 juin 2022 de 9H à 12H00 et de 14H00 à 17H00

ATTENTION !

L'absence du dépôt du dossier d'inscription aux permanences indiquées est susceptible de remettre en cause l'inscription de l'élève dans l'établissement.

Tout dossier incomplet sera refusé. Merci de vérifier soigneusement le remplissage des documents.

En vous en souhaitant bonne réception.

Le Proviseur

D. LEPERS

